

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE
Réunion du 18 novembre 2021 à Méaulte

Présents: Roland Grain, Pascal Lefebvre et Jean René Elophe

La commission homologue les résultats du 2ème tour du Challenge Michel Fromentin et 1er tour du Challenge Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

2ème tour du dimanche 14 novembre

VOYENNES (1) / **forfait** ROISEL (2)
RETHONVILLERS 1 / **forfait** DAVENESCOURT (2)
HOMBLEUX (1) **1 / 4** MOREUIL (3)
DOMART SUR LA LUCE (1) **0 / 0 (tab 4/5)** MARCELCAVE (2)
ROYE DAMERY (2) **5 / 4** MONCHY (2)
LICOURT (1) **5 / 2** ESTREES MONS (2)
MOISLAINS (1) **6 / 1** STE EMILIE EPEHY (2)
MAUREPAS COMBLES (1) **2 / 0** HANGEST EN SANTERRE (2)
ROSIERES (3) **1 / 5** LICOURT (2)

EXEMPT: ESMERY HALLON (1)

Roisel (2) et Davenescourt (2) forfaits au 2ème tour du Challenge Fromentin ne descendront pas en Challenge Guéant

CHALLENGE GUEANT SENIORS

1er tour du dimanche 14 novembre 2021

VOYENNES (2) **0 / 4** CERISY (2)
CARTIGNY (2) **0 / 3** DOMPIERRE (1)
MARCHELEPOT (2) **8 / 1** RETHONVILLERS (2)
ALBERT USOAAS (4) **1 / 0** ESMERY HALLON (2)
BRAY SUR SOMME (1) **forfait** / PLESSIER (2)
ENGLBELMER (2) **4 / 0** SAILLY SAILLISEL (2)

**La commission procède ensuite au tirage au sort du 3ème tour du
Challenge Fromentin et du 2ème tour du Challenge Guéant**

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

3ème tour du dimanche 28 novembre à 14h30

LICOURT (1) / MAUREPAS COMBLES (1)
1 arbitre à la charge du club recevant

dimanche 12 décembre à 14h30

MOISLAINS (1) / ESMERY HALLON (1)
**3 arbitres, le central à la charge du club recevant et les 2 assistants
à la charge des 2 clubs**

EXEMPTS:

VOYENNES (1), RETHONVILLERS 1, MOREUIL (3), ROYE DAMERY (2),
MARCELCAVE (2) et LICOURT (2)

*Les équipes battues en Challenge Fromentin descendront pour la dernière fois en
Challenge Guéant*

CHALLENGE GUEANT SENIORS

2ème tour du dimanche 28 novembre 2021 à 14h30

CERISY (2) / PLESSIER (2)
MONCHY (2) / MARCHELEPOT (2)
HOMBLEUX (1) / ALBERT USOAAS (4)
ESTREES MONS (2) / ENGLEBELMER (2)

EXEMPTS:

DOMPIERRE (1), DOMART SUR LA LUCE (1), STE EMILIE EPEHY (2),
ROSIERES (3) et HANGEST EN SANTERRE (2)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Sauf erreurs ou omissions

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

Les dates des prochains tours du Challenge Fromentin et du Challenge Guéant seront communiqués ultérieurement.

Le secrétaire : Jean René Elophe.